CONTRAT DE BAIL PROFESSIONNEL

LOCATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL – MONSIEUR/MADAME X – AVENANT N°X

Entre les soussignés :

La commune de Sèvremoine, n° SIREN 200 054 385, dont le siège social est situé 23 place Henry Doizy – St Macaire en Mauges – 49450 Sèvremoine, représentée par Monsieur Didier HUCHON, Maire de Sèvremoine, agissant en cette qualité et dûment habilité par la décision n°DEC_XX_XXXX_ADM, ci-après dénommée " le Bailleur ",
Et
Monsieur/Madame, Profession, dont le siège social se situe XXX, ci-après dénommée " le Preneur ",

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :
Le bail professionnel en date du XX XX XXXX est modifié à compter du 1er janvier 2025, dans les conditions ci-après énumérées, l'ensemble des clauses non citées restant inchangées.

Article 8 : loyer
Le présent contrat de location est consenti moyennant un loyer chargé de **XXX,XX € HT** par mois auquel il convient d'ajouter la TVA au taux légal en vigueur, et sera payable d'avance, mensuellement, le cinq de chaque mois.

Le loyer mensuel chargé est calculé comme suit :

- Loyer : (XX m² (pour l'occupation du cabinet n°XX) + XX m² (jouissance des parties communes)) x XX % (temps d'occupation du cabinet)

= XX m² x XX € HT / m² (montant de loyer délibéré par le Conseil municipal dans sa séance du 18/12/2025) = XXX € HT

- Charges locatives :

XX m2 x XX € (montant des charges délibéré par le Conseil municipal dans sa séance du 18/12/2025) = XX € HT

- Vérification et maintenance des équipements :

XX € HT (forfait mensuel) x XX % (temps d'occupation du cabinet) = XX € HT

Fait à Sèvremoine, le XX/XX/XXXX
en deux exemplaires originaux

Le Bailleur,
Didier HUCHON,
Maire de Sèvremoine

Le Preneur,
Prénom/Nom
Profession